

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

2024/034

DEPARTEMENT  
YONNE

DE LA COMMUNE DE CHAMPLOST -----

NOMBRE DE MEMBRES		
Nombre de membres en exercice	Nombre de membres présents	Nombre de suffrages exprimés
11	9	11
Date de la convocation		
15 octobre 2024		
Date d'affichage		
<b>Objet</b> : Créances admises en non-valeur – Budget commune		

Séance du 22 octobre 2024

L'an Deux mil vingt quatre  
Et le 22 octobre

À 20 h 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. QUÉRET Jean-Louis, Maire,-----

**Présents** : QUÉRET Jean-Louis, Maire, SEILLIÉBERT Christophe, BOCAT-MONNET Christiane, GARAUT Jean-Claude (Adjoints), BÉGLIA Gérard, CHICON Pierre, COMPÉRAT Jean-Raymond, LEMEITER Nathalie, PRÉVOST Yvette.

**Absents avant donné pouvoir :**

MAIO Max donne pouvoir à BÉGLIA Gérard  
ZIELINSKI Arnaud donne pouvoir à BOCAT-MONNET Christiane

**Secrétaire de séance** : BÉGLIA Gérard

*VU la liste de demande d'admission en non-valeur de créances irrécouvrables dressée par M. le Receveur portant sur les années 2006 à 2008 pour le compte de différents tiers suivante :*

Référence pièce	Nom du redevable	Montant à recouvrer	Motif de la présentation
2008-T-452-1	DAUPHIN	53,36	Personne disparue
2006-T-281-1	MEYER SABRINA	27,90	Personne disparue
<b>TOTAL</b>		<b>81,26</b>	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, vote, à l'unanimité POUR (11 voix) :

- L'ADMISSION en créances admises en non-valeur les montants mentionnés ci-dessus, pour un total de 81,26€
- L'IMPUTATION de la dépense correspondante au compte 6541.

Ont signé au registre les membres présents.

Le Maire  
Jean-Louis QUÉRET

